



## Demande de diminution du loyer suite a degat des eaux

Par **Bronco78**, le **16/08/2026** à **10:50**

Bonjour

je possède un appartement en location qui a subi un dégât des eaux en août 2025 provenant d'une fuite venant du propriétaire du dessus.

trois appartements et la cage d'escalier ont été touchés

la fuite a été rapidement réparée et mon locataire n'a jamais quitté le logement

les batailles d'assurance et experts ont durées 6 mois

mon locataire me demande un dédommagement par baisse de son loyer

l'article 1722 du code civil s'applique-t-il vu qu'il n'a jamais quitté les lieux